# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

# Ecole nationale de l'aviation civile

### Décision ENAC/DG n°1008 du 22 mai 2017

Modifiant la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile (Texte non paru au journal officiel)

# Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile

### Décide:

#### Article 1er

Le paragraphe c) de l'article  $1^{\rm er}$  de la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée susvisée est remplacé par le paragraphe suivant :

c) En qualité de représentants de départements de l'école, désignés par le directeur :

#### **Titulaires**

- M. Alain SERRES
- M. Eric MARTIN
- M. Thierry DE BASQUIAT

# Suppléants

Mme Bertina HO MOCK QAI

M. Dominique VIDEAU

M. Stéphane VOIVRET

# **Article 2**

Le paragraphe d) de l'article 1<sup>er</sup> de la décision ENAC/DG n°175 du 9 septembre 2014 modifiée susvisée est remplacé par le paragraphe suivant :

d) En qualité de représentants des personnels, chargés de fonctions d'enseignement ou d'instruction :

Suppléants

Mme Muriel GIZARDIN

Mme Capucine AMIELH

M. Valéry-Laurent SAILLA

M. Philippe JACQUES

# **Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 22 mai 2017

Signé : Le directeur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,